

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE

SEANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le 23 novembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération, dûment convoqué par le Président Jean-Pierre MARCELIN, en date du 17 novembre 2010, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes au rond-point de la Demi-lune, 91830 Le Coudray-Montceaux.

Elus présents : Jean-Pierre MARCELIN

ETIOLLES : Philippe BRUN ; Piero DELA MARIA BASSANI ; Daniel FONTAINE ; Alyat FRANTZ ; Alain GOUDET ; Annie GRAND ; Thierry MAINE ; Isabelle TROUSSELLE

LE COUDRAY-MONTCEAUX : Jacques BEAUDET ; Michel BERNARD ; Colette MARTIN ; Arlette TRAMBLAY

SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL : Jean-Marc DEVOGE ; Michelle FOUCHER ; Michelle JEHANNO ; Anne-Marie LANZA ; Michel PILOT ; Cécile REMILIEU

SOISY-SUR-SEINE : Paul CHAMBREUIL ; Stéphane DERLET ; Bernard MEDER ; Jean-Baptiste ROUSSEAU ; François SCHORTER ;

Pouvoirs : Mourad BOUDJEMAA donne pouvoir à Bernard MEDER
Claude DECHAMP donne pouvoir à Michelle FOUCHER
Elisabeth GIRARDIN donne pouvoir à Colette MARTIN
François GROS donne pouvoir à Jacques BEAUDET
Christine LANTZ-SEGARD donne pouvoir à François SCHORTER
Pierre LORIN donne pouvoir à Jean-Pierre MARCELIN
Isabelle NOACHOVITCH-FLOQUET donne pouvoir à Alyat FRANTZ
Elisabeth PETITDIDIER donne pouvoir à Jean-Baptiste ROUSSEAU
Christine PINAUD-GROS donne pouvoir à Michel BERNARD

Absents : Emmanuel MERMINOD ; Françoise NOUAILHAC ; Stéphane PIHAN
Formant la majorité des membres.

La commune de CORBEIL-ESSONNES était représentée par les membres de la délégation spéciale : Jean DELANNOY ; Luc ADNOT ; Edgar ALEXANDRE ; Jean-Claude DOUILLARD ; Christian LEBRUN ; Jean-Pierre MOUSTARDE ; Jean-Pierre REDON

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Jean-Pierre MARCELIN accueille trois nouveaux conseillers communautaires : Madame Cécile REMILIEU, Conseillère Municipale et Maire-Adjoint à Saint-Germain-lès-Corbeil ; ainsi que Messieurs Stéphane DERLET et Emmanuel MERMINOD, représentants de la commune de Soisy-sur-Seine. Il leur adresse ses félicitations et leur souhaite la bienvenue.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN accueille également Monsieur Jean DELANNOY, Président de la Délégation Spéciale de la ville de Corbeil-Essonnes, et ses Adjoints, et lui laisse la parole.

Monsieur Jean DELANNOY explique que lui-même et ses Adjoints ont été désignés par Monsieur le Préfet suite à l'annulation des élections de Corbeil-Essonnes, pour gérer la commune jusqu'aux prochaines élections, prévues les 5 et 12 décembre, et qu'ensuite ils passeront la main à des personnes ayant un mandat effectif de la population. Il indique également qu'ils participent aux organismes collectifs et aux missions qui sont normalement confiées au Maire et à ses Adjoints.

Il précise aussi qu'ils ont des directives précises concernant leur participation aux votes : ils voteront uniquement pour les dossiers qui ont un caractère conservatoire et urgent.

Il remercie ensuite ses collègues d'être présents à cette séance malgré leurs emplois du temps chargés et remercie également Monsieur Jean-Pierre MARCELIN de lui avoir permis de se présenter.

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre MARCELIN déclare la séance ouverte à 19h05.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Piero DELA MARIA BASSANI, désigné, accepte de remplir cette fonction.

Approbation du procès-verbal de la séance publique du 24 septembre 2010.

Approuvé à l'unanimité

La Délégation Spéciale ne s'est pas prononcée.

Avant de lire l'ordre du jour, Monsieur Jean-Pierre MARCELIN demande l'autorisation au Conseil de la Communauté d'Agglomération d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, relatif à la signature d'une convention d'occupation avec l'association AGAPES. Les éléments relatifs à ce point ont été mis sur table.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN indique également que le registre des décisions prises par le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil de la Communauté d'Agglomération est à la disposition des élus sur la table au fond de la salle du Conseil.

Arrivée de Monsieur Stéphane PIHAN

1 Décision budgétaire modificative n°2 du budget 2010

Monsieur Philippe BRUN présente la décision modificative n° 2 du budget. Il explique qu'en dépenses de fonctionnement, un contentieux en Ressources Humaines amène à faire un rajout au budget à hauteur de 225 000 €. Cette somme est récupérée sur les intérêts de la dette, réduits du même montant.

Les autres opérations sont des opérations d'ordre, importantes en montant, que l'on retrouve en dépenses et en recettes. Ainsi, en section d'investissement, il y a surtout des opérations comme le Cœur de Bourg, l'opération de transfert des études du restaurant, et également les participations France Telecom.

Les deux opérations qui constituent des mouvements de fonds réels sont : la subvention d'équipement pour la commune d'Ormoy pour la desserte de la ZAC des Haies Blanches, et le rééquilibrage de l'opération du rond-point des Granges à hauteur de 65 387 €. Il s'agit donc d'une somme totale de 115 387 € qu'il s'agit de récupérer, et qui est reprise sur les crédits en suspend sur l'acquisition de terrains, qui seront donc réduits du même montant.

Approuvé à la majorité (1 abstention, Monsieur Stéphane PIHAN)

La Délégation Spéciale ne s'est pas prononcée.

2 Ouverture de crédits de dépenses d'investissement 2011

Monsieur Philippe BRUN indique qu'il s'agit d'une opération classique qui est renouvelée tous les ans : il s'agit de permettre, jusqu'à l'adoption du nouveau budget, d'engager des dépenses d'investissement en ouvrant des crédits à hauteur de 25 % des dépenses budgétées l'année précédente. Ce qui permettra de récupérer dès le 1^{er} janvier prochain : au chapitre 20, 64 059 € - au chapitre 204, 325 383 € - au chapitre 21, 725 445 € - au chapitre 23, 6 538 833 € ; soit un total de 7 653 720 € représentant bien 25 % du budget après la décision modificative.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale ne s'est pas prononcée.

3 Versement d'une subvention d'équipement à la commune d'Ormoy pour les travaux d'aménagement des accès à la ZAC des Haies Blanches

Monsieur Michel BERNARD propose aux membres du Conseil de se rapporter au schéma se trouvant dans le dossier qui a été mis sur table. Il rappelle que lorsque la desserte de la ZAC des Haies Blanches a été effectuée, un accès qui existait et allait de la route du Coudray-Montceaux à Ormoy, et qui permettait de désenclaver la Zone d'Activités d'Ormoy qui se trouve au nord de la desserte, a été supprimé.

Après discussions avec Monsieur le Maire d'Ormoy, il avait été décidé de créer un mini giratoire. Cependant, celui-ci représentait deux difficultés : son coût était élevé et il était très consommateur d'espace sur la parcelle où se trouve le grand bâtiment de logistique car il nécessitait de récupérer environ 3000 m², ce qui posait des problèmes importants au propriétaire qui demandait des sommes faramineuses. Des discussions ont alors conduit à un schéma moins onéreux et moins consommateur d'espace : un tourne à droite, tourne à gauche, mais sans rond-point.

Par ailleurs, le fait de l'existence de la ZAC des Haies Blanches aujourd'hui, et surtout demain, change de manière extrêmement importante la circulation et surtout les flux qui peuvent exister dans cette zone, sans compter le fait que la Zone d'Activités d'Ormoy se développe également. Ce qui va conduire la commune d'Ormoy à réaménager la circulation, et notamment le carrefour dénommé « giratoire RN191 ». Ces travaux sont estimés à environ 350 000 € à ce jour.

Il est donc proposé d'accorder une subvention d'équipement de 50 000 € à la commune d'Ormoy et de se prononcer sur la convention qui doit être passée avec ladite commune.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale ne s'est pas prononcée.

4 Autorisation au Président de signer le marché d'assurances

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN, indique que le marché 2007-66 relatif aux différentes assurances de la Communauté d'Agglomération arrive à échéance le 31 décembre 2010. Un nouveau marché débutant le 1^{er} janvier 2011 est donc nécessaire.

Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, six offres ont été déposées. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 octobre 2010 pour décider l'attribution des lots de la manière suivante : le lot 1 – responsabilité civile – a été attribué à la SMACL pour un montant de 10 627,50 € TTC. Le lot 2 – dommage aux biens – a été attribué à la SMACL pour un montant de 47 413,04 € TTC. Le lot 3 – assurance flotte automobile – a été attribué à la SMACL pour une prime évaluée à 16 893,36 € TTC. Cette flotte automobile concerne 23 véhicules. Le lot 4 – protection juridique des agents et des élus et protection juridique de la personne morale – a été attribué à CFDP, avec Sarre et Moselle comme intermédiaire, pour un montant de 1 162,04 € TTC.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer les quatre lots du marché d'assurances.

Il est précisé que les estimations et résultats de ces offres sont sensiblement équivalents à ceux de l'année passée.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

5 Autorisation au Président de signer le marché relatif à l'entretien et à l'exploitation des installations de chauffage avec fourniture et gestion de combustibles

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU indique que le marché en cours avec la Société DALKIA arrive à son terme au 31 décembre 2010 et qu'il a donc fallu relancer une consultation, dont l'analyse a été réalisée par un bureau d'études.

Le nouveau marché, qui va de nouveau être attribué à la Société DALKIA, prévoit un intéressement de l'entreprise aux résultats en matière de dépenses d'énergie. Une cible a été fixée dans le contrat. Si la consommation la dépasse, l'entreprise sera « pénalisée » ; dans le cas contraire, l'entreprise sera récompensée par un système de compensation.

Ce marché est prévu pour une durée de 5 ans.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société DALKIA.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

6 Autorisation au Président de signer l'avenant n°1 au marché 2009-02-03, relatif à la location de lumières et de structures

Monsieur Daniel FONTAINE précise qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de budget, mais d'un mouvement inter comptes (6135 et 6232) portant sur les équipements de lumières pour un montant de 3 450 € HT au lieu de 3 000 € HT comme prévu initialement au budget.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

7 Autorisation au Président de signer l'avenant 1 au marché 2009-21-01 relatif aux travaux d'aménagement de voiries pour la desserte de la ZAC des Haies Blanches – Lot n° 1 : Terrassement Assainissement Chaussée

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU explique qu'il est proposé un avenant correspondant à la fois à un prolongement des délais de réalisation de la tranche ferme, et à une augmentation du montant des travaux liée à des contraintes techniques, la nature du terrain justifiant des interventions différentes.

Le montant total du marché passe de 3 120 000 € HT à 3 247 000 € HT, avec une plus value d'un peu plus de 4%.

Après l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN relève que lors de l'intérim de l'an dernier, les premiers marchés étaient conclus pour cette opération de la ZAC des Haies Blanches, et qu'actuellement un bâtiment abrite déjà en partie l'exploitant. Il fait remarquer qu'il s'agit d'une opération assez extraordinaire et, qu'en moins d'un an, on a pu constater l'amorce de toute l'activité de cette ZAC.

Il remercie Monsieur Michel BERNARD pour le travail effectué.

Monsieur Michel BERNARD remercie à son tour toutes les équipes qui ont travaillé sur ce projet, et précise qu'en effet il s'agit d'un bâtiment qui est à ce jour complètement occupé, qui a créé 350 emplois, et que des recrutements sont en cours.

Monsieur Michel BERNARD indique également qu'un deuxième bâtiment est en cours de construction et qu'il espère qu'un troisième pourra être commercialisé pour une activité pouvant représenter environ 150 personnes.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

8 Autorisation au Président de signer l'avenant n°3 au marché n°2006-18-2 relatif à la collecte des déchets ménagers

Monsieur Jacques BEAUDET rappelle que depuis un an, une réflexion est menée sur le programme de réduction des coûts et qu'un premier résultat en est ressorti. Ainsi, après avoir pris contact avec les services du contrôle de légalité, il n'y a aucune difficulté pour diminuer les prix. Par conséquent, il est donc tout de suite possible de mettre en route le tri sélectif en bi flux à partir du 1^{er} janvier 2011.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'avenant relatif à cette modification qui va faire baisser le prix d'environ 3 % sur l'ensemble du budget « collecte ».

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU fait remarquer que s'il y a des dépenses en moins, il ne faut pas attendre forcément une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères car il y a, en même temps, des dépenses supplémentaires liées notamment à l'évolution de la TGAP, la nouvelle taxe créée dans le cadre du Grenelle de l'environnement, qui augmente chaque année. Il pense donc qu'en cas d'interpellation sur l'évolution du coût, il est préférable d'indiquer qu'il y a un ralentissement de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur Jacques BEAUDET fait remarquer que l'objectif est de contenir les prix au maximum de façon à ce qu'il n'y ait pas de flambée des prix. Il indique également que le SIREDOM fait de gros efforts actuellement à ce sujet.

Monsieur Philippe BRUN demande comment la Communauté d'Agglomération va communiquer l'information du passage au bi flux auprès de la population au 1^{er} janvier 2011.

Monsieur Jacques BEAUDET répond qu'une réunion a eu lieu à Saint-Germain-lès-Corbeil pour lancer le premier programme local de réduction des déchets avec l'aide de l'ADEME qui finance cette opération. Il précise également qu'une campagne est en cours actuellement et qu'elle va être présentée pour arriver à cette réduction des déchets. Cette campagne doit être en édition ; les élus en auront connaissance et pourront informer leur population de toutes les mesures qui seront amenées à réduire ce tri flux en bi flux.

Monsieur Alain GOUDET repose la question concernant la manière dont la Communauté d'Agglomération va communiquer l'information du passage au bi flux auprès de la population au 1^{er} janvier 2011.

Monsieur Jacques BEAUDET indique qu'une documentation est en préparation et sera présentée très prochainement de façon à mettre en place la collecte en bi flux dès le 1^{er} janvier.

Monsieur Philippe BRUN s'assure que les communes n'ont pas à s'en charger localement.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN lui indique que les communes peuvent quand même dès à présent, informer leur population, qu'à partir du mois de janvier, il n'y aura plus de bacs bleus,

pour les communes qui ont ce ramassage, et qu'il n'y aura que le bac jaune pour le papier et les emballages.

Monsieur Jean DELANNOY indique qu'il s'interroge sur le type d'information qui pourrait être inséré dans le journal municipal de Corbeil-Essonnes qui doit sortir en décembre, mais Monsieur Jacques BEAUDET lui propose de lui transmettre les éléments nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

9 Autorisation au Président de signer l'avenant n°9 au marché n° 43/2000 relatif à l'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire avec Dalkia

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU rappelle que dans le marché précédent de chauffage, la Communauté d'Agglomération prévoit chaque année une enveloppe pour des interventions en matière d'investissement.

Cette année, cette enveloppe n'a pas été intégralement dépensée lors de l'exécution du contrat. Or, comme le contrat s'achève le 31 décembre 2010 et que l'on n'aura pas le temps de dépenser les 232 000 € qui ont été versés à DALKIA, il est proposé de prolonger l'exécution du contrat sur l'aspect investissement pour permettre des interventions permettant l'utilisation des sommes prévues. Il est ainsi proposé la rénovation de la chaufferie du théâtre de Corbeil-Essonnes, une intervention sur les chaudières du stade nautique à Corbeil-Essonnes et la rénovation d'une armoire électrique centrale au stade nautique.

Il est proposé de prolonger le contrat jusqu'au 30 juin 2011 par un avenant.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

10 Protocole transactionnel avec le Cabinet RMDM

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU indique que les travaux sur le centre multi activités de Saint-Germain-lès-Corbeil sont terminés, mais que la maîtrise d'œuvre n'est toujours pas payée. Il convient donc de passer un protocole transactionnel avec le cabinet RMDM afin de verser les honoraires de maîtrise d'œuvre, soit 43 000 € TTC.

Approuvé à la majorité (1 abstention, Monsieur Stéphane PIHAN)

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

11 Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2009/2012 pour la saison culturelle 2010-2011 entre le Conseil Général de l'Essonne et la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes pour le Théâtre de Corbeil-Essonnes

Monsieur Daniel FONTAINE rappelle que dans le cadre de la politique culturelle du Conseil Général, une convention d'objectifs a été signée en 2009. Elle porte sur la période 2009/2012 et fait l'objet d'un avenant n° 1 pour demander la subvention correspondant au soutien des différentes activités du théâtre dans le domaine de la programmation, de l'aide à la création, et des actions de formation et de sensibilisation.

Cette subvention s'élève à 78 000 € pour l'année et il est donc proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

12 Modification des tarifs 2010-2011 du Théâtre

Monsieur Daniel FONTAINE rappelle que lors du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 11 juin 2010, les tarifs du Théâtre pour la saison 2010-2011, qui a démarré le 1^{er} octobre 2010, ont été votés.

Deux modifications sont ici proposées : sortir des tarifs, les prestations pour les soirées Cabaret et facturer les visites du Théâtre.

Les tarifs proposés pour les visites sont les suivants : 9 € pour le public ; 4 € pour le jeune public et 2 € pour les personnes percevant des aides (RMI, RSA...) et les associations scolaires.

Il est proposé au Conseil d'adopter ces modifications.

Approuvé à la majorité (1 abstention, Monsieur Stéphane PIHAN)

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

13 Ajout à la liste des voiries communales reconnues d'intérêt communautaire de la voie « TCSP : RN7/gare de Corbeil-Essonnes »

Monsieur Michel BERNARD explique que le Plan local de Déplacements du SMITEC prévoit la création d'un axe de transport en site propre pour la ligne 402, entre la RN7 et la gare routière de Corbeil-Essonnes. Cette voie a été prévue dans le cadre de la ZAC de la Montagne des Glaises qui se trouve entre la voie ferrée et les Tarterêts. Elle va supporter la ligne 402 en site propre, mais sera utilisée et utilisable par d'autres lignes régulières de transports.

Les voies qui supportent des lignes de transports peuvent être déclarées d'intérêt communautaire. Il est donc proposé d'intégrer cette voie, dénommée provisoirement « Voie TCSP », dans les voiries d'intérêt communautaire.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

14 Demande de subvention pour la réalisation d'une étude relative à l'élaboration d'un schéma d'aménagement urbain du Quartier de la gare - Centre Ville de Corbeil-Essonnes, et approbation du cahier des charges et du plan de financement

Monsieur Michel BERNARD rappelle que cette affaire a déjà été évoquée dans le cadre du GP3. Ce Grand Projet 3 du contrat de projets Etat-Région 2007/2013 a été signé avec la Région Ile-de-France par un certain nombre de Communautés d'Agglomération qui sont globalement celles qui participent à AUDESO.

Dans les différents points qui avaient été prévus, se trouvait une opération dite « N° 14 » qui était une étude urbaine du quartier de la gare de Corbeil-Essonnes et qui était portée par la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne. L'objectif de cette étude est de réfléchir à un futur aménagement du quartier, soit environ 500m autour de la gare actuelle, et plus particulièrement toute la zone qui se trouve entre les voies ferrées et les allées Aristide Briand.

Monsieur Michel BERNARD rappelle également qu'une autre étude, complémentaire à celle-ci, est en cours. Elle concerne la gare elle-même et la rénovation des environnements immédiats de ladite gare afin de mieux traiter les problèmes des personnes à mobilité réduite, pour permettre l'intégration du TZEN dans sa phase définitive et pour régler les problèmes de stationnement.

Afin de lancer cette étude, il est nécessaire d'approuver le cahier des charges qui a été élaboré par les services de la Communauté d'Agglomération en liaison avec la ville de Corbeil-Essonnes. Ce cahier prévoit trois phases qui s'étaleraient sur une durée d'un an environ avec : une première phase de diagnostic, une deuxième qui définirait ou proposerait des scénarios d'aménagement et une dernière qui entrerait un peu plus dans le détail pour définir un projet urbain.

Il convient également d'approuver le plan de financement : le montant prévu pour cette étude s'élève à 160 000 €. Dans le cadre du GP3, la Région Ile-de-France participerait pour 100 000 €, la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne pour 52 000 € et la ville de Corbeil-Essonnes pour 8 000 €.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional Ile-de-France, ou de tout autre partenaire qui pourrait être intéressé par le développement de ce projet.

Monsieur Jean DELANNOY demande si la commune de Corbeil-Essonnes a déjà voté sur ce sujet. Monsieur Michel BERNARD lui répond par la négative.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

15 Demande de subvention pour la réalisation du projet de site propre pour bus dans la ZAC de la Montagne des Glaises

Monsieur Michel BERNARD rappelle le projet d'introduction d'une nouvelle voirie pour accueillir en site propre les bus correspondants, et notamment la future ligne 402, et indique qu'il faut maintenant le réaliser.

Des projets ont été faits, des plans de financement ont été établis, et le Conseil avait délibéré le 11 juin 2010 sur ce point. Ensuite l'étude est passée par les différents services concernés et le dossier a été enrichi par des aménagements complémentaires qui coûtent un peu plus cher. Ainsi, le montant de l'opération qui était de 3,6 M € est à présent de 4,3 M €.

Monsieur Michel BERNARD rappelle que, cependant, cette opération est extrêmement bien financée par la Région, pour 2,8 M €, et par le Conseil Général, pour 1,077 M €, et le solde pour la maîtrise d'ouvrage, soit 10 %, pour la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne ; ce qui implique que sur un total de 4,3 M €, la Communauté d'Agglomération participe pour 430 000 €.

Tout a été validé par le Conseil Général et par la Région, et il nous faut à présent prendre une nouvelle délibération pour prendre en compte ces nouveaux chiffres.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le plan de financement, de prendre acte des financements déjà attribués par la Région, de solliciter le plan de financement complémentaire du Conseil Général, qui a déjà délibéré, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de financement avec les différents financeurs.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

16 Convention n°3 entre la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne, la Communauté de Communes du Val d'Essonne et STA, relative à l'organisation des transports de la commune du Coudray-Montceaux

Monsieur Michel BERNARD explique que c'est une convention qui existe déjà et qui permet aux habitants du Coudray-Montceaux d'aller à Mennecy. Elle arrive à échéance au 31 décembre de cette année, et les besoins restant les mêmes, il est nécessaire de la poursuivre.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

17 Avenant n°1 à la convention n°5 entre la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne et les Cars Sœur pour les services supplémentaires de la ligne 70.01

Monsieur Michel BERNARD rappelle qu'il y a effectivement des conventions avec les Cars Sœur pour améliorer le service à Saint-Germain-lès-Corbeil notamment, une pour compléter la desserte de la gare de Corbeil-Essonnes par des rotations supplémentaires en heures creuses et le samedi, ainsi que pour desservir le rond-point du Golf.

Les coûts de ces conventions ont singulièrement baissé car ces lignes sont maintenant bien fréquentées.

Ces conventions arrivent à échéance à la fin de cette année. Le TZEN devait commencer à fonctionner plus tôt, d'autres conventions interviendront lors de sa mise en service vers le mois de juin prochain, mais en attendant, il faut couvrir la période allant du 1^{er} janvier 2011 à la mise en service de cette ligne.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

18 Avis sur le retrait de la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne du Syndicat Mixte de Transports Essonne Centre (SMITEC)

Monsieur Michel BERNARD explique que lorsqu'un adhérent veut se retirer d'un syndicat mixte, tous les autres adhérents doivent donner leur accord.

L'adhérent « Les Portes de l'Essonne » souhaite se retirer du SMITEC qui a donné son accord et a négocié les conditions financières de ce retrait.

Il convient à présent que la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne se prononce sur cette demande.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

19 Partenariat avec le MEDEF Essonne au « 91 d'Or » - participation financière

Monsieur Michel BERNARD rappelle qu'il s'agit d'une délibération qui est prise tous les ans. La manifestation les « 91 d'Or » organisée par le MEDEF Essonne récompense les entreprises les plus dynamiques et les plus méritantes du département de l'Essonne.

Le MEDEF a sollicité la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne pour une participation de 2 000 € pour financer l'organisation de l'ensemble de la manifestation et la réalisation d'un film de présentation de l'entreprise.

De plus, le MEDEF a proposé d'honorer une entreprise méritante de notre connaissance. C'est la société D-MUTE NETWORK, société de service informatique, créée en 2003 et installée avenue Carnot sur la commune de Corbeil-Essonnes, et qui est actuellement dans une dynamique de croissance.

Il est proposé au Conseil d'accorder cette participation financière au MEDEF Essonne.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

20 Aide financière au logement locatif social : opération de cinquante logements à Etiolles – LOGIREP

Monsieur Jacques BEAUDET rappelle que maintenant ce sont les Etablissement public de coopération intercommunale qui récupèrent le reversement des pénalités SRU, et qui sont chargés par l'Etat d'inciter les communes qui sont déficitaires à remettre en place des programmes d'habitations de logements sociaux.

Dans ce cadre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération a acté, le 24 septembre 2010, le principe d'aide au financement du logement locatif social. Ceci a pour avantage de se centraliser exclusivement sur des opérations qui sont localisées sur les communes déficitaires. Ceci concerne deux communes membres de la Communauté d'Agglomération pour lesquelles il convient de prendre une délibération.

Une première délibération concerne la ville d'Etiolles qui prévoit de développer une cinquantaine de logements sociaux et pour lesquels il a été attribué un montant de 75 000 € d'aide financière. Il est donc proposé au Conseil d'accorder cette subvention à la société LOGIREP pour cette opération.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU souhaite qu'une autre délibération soit proposée afin de prévoir un budget au niveau de la Communauté d'Agglomération pour permettre en plus de prendre en charge la surcharge foncière dans les communes déficitaires.

Un budget a été prévu pour l'accession sociale à la propriété, 400 000 € sur les deux années passées, et Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU pense que la même chose pourrait être faite pour une dépense obligatoire sur les communes en matière de logement social, l'accession sociale à la propriété n'étant pas une dépense obligatoire.

L'intérêt de prendre en charge la surcharge foncière est d'une part obtenir des quotas d'attribution, ce qui permet de contrôler un peu plus le peuplement des logements sociaux et, d'autre part, de financer des projets de plus grande qualité. Cela permettrait également de favoriser la mixité sociale.

Monsieur Jacques BEAUDET précise que la mixité sociale ne signifie pas forcément créer des logements sociaux adaptés, mais plutôt créer sur les communes des plans d'ensemble qui incluent le logement social au milieu du logement normal. Et cela ne relève pas du bailleur; c'est à la commune de prévoir un plan d'ensemble comme ce qui a été fait au Coudray-Montceaux où les bâtiments sociaux et les des bâtiments d'habitations privées ne sont pas distingués.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN fait suite à la déclaration de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU et précise que les aides financières sont bien apportées aux communes et non aux promoteurs.

Monsieur Jean DELANNOY fait part de son regret du fait que la commune de Corbeil-Essonnes ne participe pas à ces opérations.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

21 Aide financière au logement locatif social : opération de trente logements à Saint-Germain-lès-Corbeil – OPIEVOY

Monsieur Jacques BEAUDET indique qu'il s'agit du même sujet pour la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil qui a accepté de revoir à la baisse ses participations, et qui se verra attribuer 25 000 € pour une opération de 30 logements pour la société OPIEVOY.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN précise, à titre d'information, que la surcharge foncière sur cette opération est de 100 000 € ; 75 000 € seront supportés par la commune et 25 000 € par la Communauté d'Agglomération.

Monsieur Jacques BEAUDET indique qu'il reste environ 45 000 € au budget qui seront reportés sur l'exercice prochain.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

22 Autorisation au Président de signer la convention avec l'association AGAPES

Monsieur Daniel FONTAINE remercie Monsieur le Président d'avoir accepté d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour de la séance.

Il explique ensuite qu'AGAPES est une association d'insertion professionnelle qui gère le restaurant qui est situé au 2^{ème} étage du théâtre de Corbeil-Essonnes. Cette association intervient dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public qui est renouvelée tous les ans.

La saison pour le restaurant s'étale en général entre le 15 août et fin juin et tous les ans, une convention doit être repassée pour leur permettre d'être opérationnels.

Il s'agit là d'une convention qui se terminera le 31 mai 2011 pour la partie restauration, et le 30 juin 2011 pour la partie traiteur. La saison se termine un peu plus tôt cette année puisque les travaux du restaurant vont démarrer début juin.

Il est donc demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

La Délégation Spéciale a émis un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean-Pierre MARCELIN clôture la séance et rappelle qu'un Bureau de la Communauté d'Agglomération aura lieu le jeudi 2 décembre 2010, à 14h00.

Fait au Coudray-Montceaux, le 26 novembre 2010.

Jean-Pierre MARCELIN
Officier de l'Ordre National du Mérite

Jean-Pierre MARCELIN
Officier de l'Ordre National du Mérite

Président par intérim de
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne
Maire de Saint-Germain-Lès-Corbeil

Président de la
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne

Communauté d'Agglomération Seine-Essonne
Rond-Point de la Demi-Lune ■ RN7 ■ BP 14 ■ 91830 Le Coudray-Montceaux
Tél. : 01 69 90 86 70 ■ Fax. : 01 69 90 86 79 ■ www.agglo-seinessonne.fr